



Notice pour (ré)adhésion à l'URFA Saison 2021 (CycloTourisme, FFCT)

Tous les documents nécessaires sont téléchargeables à partir du site www.urfalille.org

Nouveautés 2021 :

- l'assureur AXA remplace (provisoirement ?) Allianz. Le courtier reste le cabinet Gomis-Garrigues (www.cabinet-gomis-garrigues.fr) . Nous vous invitons à étudier sérieusement les conditions.

- Notre adresse postale a été modifiée : voir en bas de cette notice. Les documents peuvent être envoyés électroniquement.

1) Paiement :

Il est possible de régler sa cotisation par virement bancaire : notre RIB vous sera communiqué sur simple demande de votre part. Merci de bien vouloir indiquer dans la zone prévue à cet effet la raison du virement, ainsi que nous prévenir de ce virement. À noter que l'adhésion et la licence ne seront renouvelées que lorsque que votre dossier sera complet. Avant votre règlement vous pouvez vous faire confirmer le montant.

2) Personne à contacter en cas de nécessité :

Il vous est demandé de nous indiquer qui nous pouvons contacter en cas de nécessité, merci de renseigner soigneusement cette rubrique.

3) Le Certificat médical (CACI, Certificat d'Absence de Contre Indication) :

Il est à fournir impérativement **lors de la prise de la première licence.**

Pour les saisons suivantes cela dépend du type de licence :

Pour la licence **Promenade**, ni CACI ni attestation ne sont nécessaires. La pratique du vélo devra être occasionnelle et sur des circuits faciles, correspondant aux types vert ou bleu. L'assurance exclut les décès pour cause d'accidents vasculaire cérébral ou cardio-vasculaire.

Pour la licence **Randonnée**, le CACI est valable 5 ans. Pour les années intermédiaires il convient de remplir un **questionnaire de santé** (téléchargeable sur notre site) **qui devra rester en votre possession et en aucun cas être fourni au club.**

Si vous répondez « NON » à TOUTES les questions de ce questionnaire, alors vous pouvez nous en adresser une attestation (le modèle est également téléchargeable) et votre licence pourra être renouvelée. Dans le cas contraire, vous pourrez présenter ce questionnaire à votre médecin qui pourra l'utiliser pour vous délivrer un nouveau CACI.

Pour la licence **Sport** même principe que pour la licence Randonnée ; cependant la durée de validité du CACI est de 3 ans , et doit comporter la mention « en compétition ».

Il est possible à tout moment de changer gratuitement son type de licence de Promenade à Randonnée, de Randonnée à Sport... en fournissant le certificat médical adapté.

Rappelons que l'assurance octroie moins d'indemnités dans certains cas s'il n'a pas été réalisé de test d'effort depuis moins de 2 ans avant la prise de licence (sauf licence promenade...), et qu'il est possible de souscrire, à titre personnel et indépendamment de la licence, des assurances complémentaires garantissant indemnités journalières, meilleures prises en charge, dommages au vélo... Voir le document spécifique sur notre site.

Le formulaire de la notice d'assurance 2021 doit être complété, signé et remis au club. C'est la première pièce qu'il faut fournir à l'assureur pour pouvoir ouvrir un dossier.

N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires.

L'assurance est acquise pendant la période de validité de la licence, soit jusqu'au 31 décembre 2021

et, **si l'adhérent s'est engagé à reprendre une licence pour la saison suivante** : jusqu'au 28 février 2022.

4) Prise en charge des frais d'adhésion :

Certaines mutuelles complémentaires, certains comités d'entreprise ou autres organismes peuvent prendre en charge une partie de vos frais d'adhésion : renseignez-vous, et le cas échéant demandez-nous les justificatifs nécessaires.

5) Protection des données

Nous ne conservons de vos données que celles qui sont strictement nécessaires à la gestion du club :

- Nom, prénom, sexe, date de naissance ; profession (facultatif)
- coordonnées : adresse postale et courriel, téléphones
- celles d'un contact en cas de nécessité
- le dernier certificat médical et les dernières attestations
- le type de licence

Ces données sont transmises à la FFCT.

Nous conservons en plus les informations comptables (réglements).

Vous pouvez demander à tout moment à être retiré des listes de diffusion.

Les anciens adhérents peuvent demander l'effacement de leurs données.

URFA – Maison des Associations
casier B12-9495
27 rue Jean Bart
59000 LILLE

urfa-lille@laposte.net

06 51 14 08 10 (répondeur, pas de SMS S.V.P.)

www.urfalille.org

Voir la rubrique [Adhésion cyclo](#)